



INTERCOMMUNALE DU
BOIS D'HAVR 

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE

T  l. : 0 4 7 7 / 4 9 . 7 7 . 7 3

info@i-b-h.be

CONVOCAATION A L'ASSEMBLEE GENERALE du 20 juin 2024

Contact : Giuseppa SOLLAMI

Mons, le 20 mai 2024.

Notre R  f. : AG/**convoc. 2024 06 20**

Votre R  f. :

Concerne : Assembl   G  n  rale Ordinaire
du **jeudi 20 juin 2024**

Monsieur le Gouverneur,

Le Conseil d'Administration de l'Association Intercommunale du Bois d'Havr  vous invite   assister   son Assembl   G  n  rale Ordinaire qui se tiendra

Le jeudi 20 juin 2024   16h00

Salle de R  union, Service des Travaux – Rue Neuve, 17 – 7000 Mons.

Conform  ment   l'article L1523-13  3 du Code de la D  mocratie Locale et de la D  centralisation, l'ordre du jour est le suivant :

Conform  ment   l'article L1523-13  3 du Code de la D  mocratie Locale et de la D  centralisation, l'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du proc  s-verbal de la s  ance de l'Assembl   G  n  rale du 21/12/2023.
2. Pr  sentation des comptes annuels et du rapport de gestion.
3. Rapport du Commissaire : notification.
4. Approbation des comptes annuels, de la r  partition b  n  ficiaire et du rapport de gestion.
5. Approbation du rapport annuel du comit   de r  mun  ration de 2024.
6. D  charge   donner aux Administrateurs.
7. D  charge   donner au R  viseur

Afin que l'Assembl   G  n  rale puisse valablement d  lib  rer, **auriez-vous la bonne obligation de porter l'ordre du jour   la prochaine s  ance du Conseil Communal.** Nous vous remercions de bien vouloir remettre un avis **pour les points 2, 3, 4, 5, 6 et 7.**

A toute fin utile, nous vous rappelons :

a) l'article L1523-12.  1  r, alin  as 3 et 4 du Code de la d  mocratie locale et de la d  centralisation :

« A d  faut de d  lib  ration du Conseil Communal et, s'il  chet, provincial, chaque d  l  gu   dispose d'un droit de vote correspondant au cinqui  me des parts attribu  es   l'associ   qu'il repr  sente. Toutefois, en ce qui concerne (...), les questions relatives au plan strat  gique, l'absence de d  lib  ration communale ou provinciale est consid  r  e comme une abstention de la part de l'associ   en cause. »

.../...



INTERCOMMUNALE DU
BOIS D'HAVR 

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BOIS D'HAVRE

T  l. : 0 4 7 7 / 4 9 . 7 7 . 7 3

info@i-b-h.be

.../...

b) l'article L1523-13   1  r du Code pr  cit   :

« La s  ance de l'assembl  e g  n  rale est ouverte    toutes les personnes domicili  es depuis 6 mois au moins sur le territoire d'une des communes, provinces ou CPAS associ  s ».

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir faire repr  senter votre Administration. Conform  ment    l'article 19 des statuts, vous disposez d'un droit de vote correspondant au nombre de parts que la Province de Hainaut poss  de dans le capital social, soit 5875 voix sur un total de 23500.

Nous vous prions d'agr  er, Monsieur le Gouverneur, l'assurance de notre parfaite consid  ration.

Pour le Conseil d'Administration,

Giuseppa **SOLLAMI**,
Secr  taire.

Bruno **ROSSI**,
Pr  sident.